

Procès-verbal de quinzième séance ordinaire du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean, tenue le mercredi 14 juin 2017 à Jonquière.

Présent ■ Absence motivée Absence non motivée

■ M. Christian Baron	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Christiane Bérubé	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Denyse Blanchet
<input checked="" type="checkbox"/> M. Dominique Bouchard	<input checked="" type="checkbox"/> M. Martin Côté	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Denyse Côté-Dupéré
<input checked="" type="checkbox"/> Mme Bibiane Courtois	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Martine Couture, pdg	■ M. Laurent-Paul Dallaire
■ Mme Guylaine Dubé	■ M. Mauril Gaudreault	<input checked="" type="checkbox"/> Mme France Guay, prés.
<input checked="" type="checkbox"/> Mme Marie-Hélène Larouche	<input checked="" type="checkbox"/> M. Jean Lemieux	■ M. Paul JR Marchand
<input checked="" type="checkbox"/> M. Fabien Simard	<input checked="" type="checkbox"/> M. Jean-Claude Sonier	■ M. Michel Truchon
<input checked="" type="checkbox"/> M. Guy Verreault		

Mme Marie-Josée Tremblay, adjointe au conseil d'administration

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 24 mai 2017
4. Affaires découlant du procès-verbal du 24 mai 2017
5. Information de la présidente-directrice générale
6. Information de la présidente du conseil d'administration
7. Affaires du conseil d'administration
 - 7.1 Adoption du calendrier 2017-2018 des rencontres du conseil d'administration
 - 7.2 Suivi des comités du conseil
 - 7.2.1 Comité de vérification
 - 7.2.2 Comité de gouvernance et d'éthique
 - 7.2.3 Comité de révision
 - 7.2.4 Comité de vigilance et de la qualité
 - 7.3 Comité consultatif Maria-Chapdelaine
8. Qualité des soins et des services
 - 8.1 Comité des usagers du Centre intégré (CUCI)
9. Présentations
 - 9.1 Adoption du Règlement de délégation de signature
10. Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles
 - 10.1 Rapport des vérificateurs externes - AS-471 2016
 - 10.2 Dépôt des états financiers des deux corporations
 - 10.3 Rapport annuel consolidé : Fonds de santé au travail 2016-2017
 - 10.4 Emprunts pour financement des projets autofinancés
11. Agenda de consentement
 - 11.1 Demande de statut pour résidents
 - 11.2 Nouvelles candidatures, modifications de statut ou privilèges et départs du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
 - 11.3 Renouvellement des privilèges en recherche au CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean
 - 11.4 Adoption des classes salariales de cadres supérieurs
12. Divers
13. Correspondances

14. Prochaine séance ordinaire
15. Période de questions du public
16. Huis clos
 - 16.1 Évaluation de la rencontre
17. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance et constat du quorum

Mme France Guay, présidente, et Mme Martine Couture, présidente-directrice générale, souhaitent la bienvenue au public et aux membres du conseil d'administration. Le quorum étant constaté, la présidente déclare la réunion ouverte à 19 h 16.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal du 24 mai 2017

Le procès-verbal est adopté tel que présenté.

4. Affaires découlant du procès-verbal

Aucun suivi n'est effectué à cette rencontre.

5. Information de la présidente-directrice générale

La présidente-directrice générale fait le suivi des sujets d'actualité ci-dessous.

- Simulation du sinistre externe (code orange) : Exercice de grande envergure qui permettra d'améliorer le plan de contingence interne.
- Trajectoire des patients qui reçoivent des services d'urgence et d'hospitalisation : Dossier prioritaire afin de mettre en place des processus permettant d'améliorer le continuum de soins et de services, en plus d'harmoniser les mécanismes de gestion des lits sur le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean.
- Présence au travail : Dossier prioritaire pour l'établissement sous le thème : « Présents à 100% et fiers de contribuer à la réalisation de notre mission ».
- Présidente d'honneur du Tour solidaire afin d'amasser des fonds destinés à des projets de coopération du Centre de solidarité internationale en Équateur, au Burkina Faso et au Sénégal : 12 et 13 août 2017

6. Information de la présidente du conseil d'administration

La présidente du conseil d'administration ne mentionne aucun dossier particulier depuis la dernière rencontre mise à part sa présence aux différents comités relevant du conseil d'administration.

7. Affaires du conseil d'administration

7.1 Adoption du calendrier 2017-2018 des rencontres du conseil d'administration

Selon les articles 9.1 et 9.2 du règlement de régie interne du conseil d'administration du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean concernant les séances régulières, le conseil d'administration doit fixer le calendrier et les lieux des séances si tenues à l'extérieur des installations de l'établissement.

Afin de diminuer le nombre de rencontres spéciales en lien avec le processus budgétaire, le calendrier a été modifié par rapport à l'année dernière. Les membres conviennent que le Lac-à-l'épaule du 28 mars 2018 se tiendra dans le secteur du Lac-Saint-Jean puisque cette année, il a eu lieu à Jonquière. Le comité de gouvernance et d'éthique déterminera le lieu prochainement.

CONSIDÉRANT les articles 9.1 et 9.2 du règlement de régie interne du conseil d'administration du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

CA-15-2017-0330 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'accepter le calendrier des dates et lieux des rencontres du conseil d'administration pour l'année 2017-2018.

7.2 Suivi des comités du conseil

7.2.1 Comité de vérification

M. Jean Lemieux, président du comité de vérification, informe des dossiers traités lors de la rencontre du 12 juin dernier :

- Suivi des griefs
- État de situation de la présence au travail
- Délégation de signature
- Résultats de la démarche annuelle stratégique d'évaluation et de priorisation des risques
- Rapport des vérificateurs externes
- Dépôt des états financiers des deux corporations
- Rapport financier annuel consolidé – Fonds de santé au travail au 7 janvier 2017
- Emprunts pour financement des projets autofinancés
- Travaux sur les contrôles internes liés à la gestion des stationnements
- Politique relative à la capitalisation des immobilisations
- Rapport annuel des activités du comité de vérification

7.2.2 Comité de gouvernance et d'éthique

Mme Christiane Bérubé, présidente de ce comité, informe que la dernière rencontre s'est tenue le 29 mai 2017. Le bilan de l'ensemble des activités ainsi que le plan d'action et de formation seront présentés prochainement. Elle mentionne qu'à l'automne, l'ensemble des règlements seront révisés, de même que le code d'éthique et de déontologie.

7.2.3 Comité de révision

Mme Christiane Bérubé, présidente, informe que depuis la dernière rencontre du conseil d'administration, une nouvelle demande a été reçue et sera traitée le 28 juin prochain.

7.2.4 Comité de vigilance et de la qualité

La prochaine rencontre se tiendra le 26 juin 2017.

7.3 Comité consultatif Maria Chapdelaine

La prochaine rencontre aura lieu le 22 juin 2017.

8. Qualité des soins et services

8.1 Comité des usagers du Centre intégré (CUCI)

Mme Denyse Côté Duperré, représentante de ce comité, présente les faits saillants de la dernière rencontre survenue le 7 juin dernier.

- Projets spéciaux :
 - Napperons communs et calendrier unique à tout le territoire permettant de renseigner les usagers sur les droits et obligations dans le milieu de la santé.
 - Projet « Évaluation de la satisfaction de l'accompagnement de l'utilisateur par une personne significative dans un hôpital du Saguenay-Lac-Saint-Jean ».
- Projet de loi 130.
- Rencontre du 28 avril avec le comité des usagers du Centre jeunesse.

9. Présentations

9.1 Adoption du Règlement de délégation de signature

Mme Élisabeth Plourde, chef de service des affaires juridiques, explique que l'article 169 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* prévoit « qu'aucun acte, document ou écrit n'engage un établissement s'il n'est pas signé par le président du conseil d'administration, le directeur général ou, dans la mesure que le conseil d'administration détermine par règlement, un membre du personnel de l'établissement ». En l'absence de règlement, la présidente du conseil d'administration ou la présidente-directrice générale devrait signer l'ensemble des contrats de l'établissement.

Actuellement, le règlement de régie interne du conseil d'administration du CIUSSS Saguenay-Lac-Saint-Jean prévoit les signatures autorisées pour des dépenses de 1 000 000\$ et plus. Il convient maintenant que le conseil d'administration adopte un autre règlement pour la signature des engagements inférieurs à 1 000 000\$, de même que pour certains engagements autres que financiers.

Le projet de règlement de signature joint en annexe tient compte, pour les signatures, des niveaux d'autorisation prévus pour initier des procédures de sollicitation prévues à la Politique d'achats et de biens et/ou de services.

CONSIDÉRANT l'article 65 du règlement de régie interne du conseil d'administration du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui prévoit les signatures autorisées pour des dépenses de 1 000 000\$ et plus;

CONSIDÉRANT l'article 65.3 du règlement de régie interne du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui prévoit un plan de délégation de signature pour la signature de tout autre document écrit dont l'engagement financier est inférieur à 1 000 000\$;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification pour acceptation du plan de délégation de signature, tel que prévu à l'article 65.4 du règlement de régie interne du conseil d'administration.

CA-15-2017-0331 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'accepter le règlement (plan) de délégation de signature tel que proposé.

10. Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles.

10.1 Rapport des vérificateurs externes - AS-471 2016-2017

Monsieur Réal Duchesne, CPA auditeur, CA, ainsi que Mme Marie-Claude Poirier, CPA auditeur, CA, de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, font la présentation des états financiers consolidés du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017.

M. André Desmarquis, directeur adjoint aux ressources financières ainsi que Mme Nadia Caron, chef de service – comptabilité, sont également présents afin d'apporter quelques précisions aux membres.

La présidente félicite l'équipe de la comptabilité qui a effectué un travail rigoureux.

CONSIDÉRANT que le CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre 0-7.2);

CONSIDÉRANT que les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 doivent être approuvés par le conseil d'administration avant la transmission au MSSS, et ce, pour le 15 juin 2017;

CONSIDÉRANT que le comité de vérification recommande aux membres du conseil d'administration d'accepter le rapport financier annuel AS-471 2016-2017 tel que présenté par le vérificateur externe;

CONSIDÉRANT que les résultats financiers au 31 mars 2017 se détaillent comme suit :

Fonds d'exploitation

Total des revenus 800 163 150 \$

Total des dépenses 799 766 264 \$

Surplus de l'exercice 396 886 \$

Fonds d'immobilisations

Total des revenus 44 675 609 \$

Total des dépenses 45 050 883 \$

Déficit de l'exercice (375 274 \$)

CA-15-2017-332

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter le rapport financier annuel AS-471 pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean tel que présenté par le vérificateur externe et de désigner Mme Martine Couture, présidente-directrice générale, et M. Michel Martel, directeur des ressources financières, pour signer lesdits états financiers.

10.2 Dépôt des états financiers des deux corporations

M. Michel Martel, directeur des ressources financières, présente les états financiers au 31 mars 2017 de la Corporation de services Saint-Vallier et de la Corporation de soutien du Centre Maria-Chapdelaine qui sont déposés pour information.

Il explique qu'au niveau régional, l'exploitation d'une partie des activités commerciales et accessoires est confiée à des corporations. Pour le secteur de Chicoutimi, la Corporation de services Saint-Vallier administre les activités de stationnement et pour le

secteur de Dolbeau, la Corporation de soutien du Centre Maria-Chapdelaine voit à la gestion des activités reliées à la cantine et au casse-croûte, au stationnement, à l'hébergement et aux téléviseurs. Les modalités de gestion des opérations et des actifs financiers sont encadrées par contrat de gestion entre le CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean et les corporations.

10.3 Rapport annuel consolidé : Fonds de santé au travail 2016-2017

M. Michel Martel, directeur des ressources financières, mentionne que le CIUSSS est le mandataire identifié pour dispenser ce programme subventionné par la Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité au travail (CNESST). Le CIUSSS doit déposer à la CNESST les états financiers au plus tard le 15 juillet. La CNESST détermine le contenu des états financiers.

- Les états financiers doivent être vérifiés par le vérificateur externe du CIUSSS;
- Le déficit encouru, s'il y a lieu, est à la charge du CIUSSS;
- Advenant un surplus en fin d'exercice, celui-ci constitue une avance sur les premiers versements de l'année suivante.

CONSIDÉRANT que le CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean est mandaté par la Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité au travail pour dispenser le programme de santé au travail;

CONSIDÉRANT le rapport de l'auditeur indépendant émis par le vérificateur externe, soit la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

CONSIDÉRANT que le comité de vérification recommande aux membres du conseil d'administration d'accepter le rapport financier annuel consolidé du Fonds de santé au travail au 7 janvier 2017 tel que présenté par le vérificateur externe;

CONSIDÉRANT que les résultats financiers au 7 janvier 2017 se détaillent comme suit :

	<u>Équipe régionale</u>	<u>Équipes locales</u>
Total des revenus	778 394\$	2 943 352 \$
Total des dépenses	<u>715 869 \$</u>	<u>2 813 811 \$</u>
Excédent de l'exercice	<u>62 525\$</u>	<u>129 541 \$</u>

CA-15-2017-333 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter le rapport financier annuel consolidé du Fonds de santé au travail au 7 janvier 2017, et de désigner Mme Martine Couture, présidente-directrice générale, et M. Michel Martel, directeur des ressources financières, pour signer ledit rapport financier.

10.4 Emprunts pour financement des projets autofinancés

M. Michel Martel, directeur des ressources financières, explique que la mise en œuvre de projets autofinancés nécessite dans bien des cas un support financier afin d'assurer les coûts d'investissement qui y sont associés.

Selon le cadre financier du projet, le recours à du financement peut s'effectuer par voie d'emprunt. Par la suite, et ce, en fonction du rendement ciblé, le remboursement en capital et intérêt se fait à même les économies générées au niveau des dépenses de fonctionnement.

Pour tout projet dûment autorisé par le conseil d'administration ou le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), l'établissement peut contracter des emprunts auprès du ministre des Finances, responsable du Fonds de financement.

CONSIDÉRANT que les besoins financiers sont nécessaires à la mise en œuvre de projets autofinancés;

CONSIDÉRANT que la réalisation de projets autofinancés doit faire l'objet d'une autorisation du conseil d'administration de l'établissement ou du ministère de la Santé et des Services sociaux;

CONSIDÉRANT que le pouvoir de prendre des engagements financiers de l'établissement est encadré par l'article 260 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, et par l'article 77.3 de la Loi sur l'administration financière;

CONSIDÉRANT que le projet de résolution à être adopté par le conseil d'administration est conforme aux modalités qui découlent de ces lois;

CONSIDÉRANT que le comité de vérification recommande aux membres du conseil d'administration d'adopter la résolution afin de contracter des emprunts auprès du Fonds de financement;

CA-15-2017-334 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter la résolution qui permettra à l'établissement de contracter des emprunts auprès du Fonds de financement afin de financer ses projets autofinancés.

11. Agenda de consentement

11.1 Demande de statut pour résidents

Dr Guy Verreault, directeur adjoint des services professionnels et membres du conseil d'administration, présente le dossier. Il explique la correction à apporter à l'intérieur du tableau présenté, soit de modifier la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 pour les docteurs Catherine Harvey, Anne Paquette-Tremblay, Daniel Simard-Gilbert, Laurie Tremblay et Ghatfan Shaaban Labakibo.

CONSIDÉRANT le règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (art. 88-93);

CONSIDÉRANT la résolution #CE29-20170605-39 du conseil exécutif du CMDP exprimant une opinion favorable à ces demandes de statut de résident.

CA-15-2017-335 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'accorder le statut de résident aux médecins inscrits au tableau présenté dans la discipline et la période qui y sont mentionnées.

11.2 Nouvelles candidatures, modifications de statut ou privilèges et départs du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

Dr Guy Verreault, directeur adjoint des services professionnels et membres du conseil d'administration, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS) (articles 254 et 255);

CONSIDÉRANT le Règlement de régie interne du CMDP adopté par le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean le 17 février 2016;

CONSIDÉRANT le point 3.4.4 du Règlement de régie interne du CMDP qui stipule que le statut et les privilèges sont renouvelés pour une durée maximale de trois ans et minimale de deux ans, à moins que la demande de renouvellement ne vise une durée inférieure à deux ans;

CONSIDÉRANT les demandes de statut et de privilèges, les demandes de modifications de statut et de privilèges, les avis de départ ou de retraite de la part des médecins, dentistes et pharmaciens concernés;

CONSIDÉRANT l'engagement par écrit des médecins, dentistes et pharmaciens de l'établissement à respecter les obligations rattachées à l'octroi de leur statut et de leurs privilèges conformément au Règlement de régie interne du CMDP;

CONSIDÉRANT le point 3.8 du Règlement de régie interne du CMDP qui stipule qu'un médecin ou un dentiste doit demander un congé sabbatique ou de service s'il a l'intention de s'absenter pour une période de plus de deux mois, et que cette demande doit être faite quatre mois avant la date prévue de congé;

CONSIDÉRANT la résolution #CE29-20170605-38 du conseil exécutif du CMDP exprimant une opinion favorable à ces octrois et modifications de statut et privilèges.

CA-15-2017-336 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'accepter les nominations des nouveaux membres telles que présentées à l'annexe 1 (jusqu'au 31 mars 2018 pour les médecins spécialistes et les pharmaciens et jusqu'au 31 mars 2019 pour les omnipraticiens);

D'accepter les modifications de privilèges des membres telles que présentées à l'annexe 2 (jusqu'au 31 mars 2018 pour les médecins spécialistes et jusqu'au 31 mars 2019 pour les omnipraticiens);

D'accepter les départs et les retraites tels que présentés à l'annexe 3;

D'accepter les avis d'absence des membres tels que présentés à l'annexe 4.

11.3 Renouvellement des privilèges en recherche au CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Mme Martine Couture, présidente-directrice générale, présente la demande de renouvellement des privilèges en recherche.

CONSIDÉRANT que le CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2);

CONSIDÉRANT que la Loi sur les services de santé et de services sociaux énonce que les privilèges sont octroyés par le C. A. de l'établissement;

CONSIDÉRANT que la quatrième mesure du Plan d'action ministériel en éthique de la recherche et en intégrité scientifique (1998) demande que le privilège d'exercice de la recherche soit négocié au moment du renouvellement des privilèges d'exercice dans l'établissement;

CONSIDÉRANT que le directeur de la recherche recommande d'octroyer les privilèges demandés;

CA-15-2017-337

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'octroyer à la personne suivante des privilèges en recherche pour l'installation concernée, pour une période de 3 ans à partir de la date d'octroi.

Monsieur Martin Lavallière
Champ de recherche : Kinésiologie (UQAC)
Installation : Jonquière

11.4 Adoption des classes salariales de cadres supérieurs

Mme Martine Couture, présidente-directrice générale, explique que lors de la nomination du Dr Doria Grimard ainsi que de Mrs Normand Brassard et Hugues Drolet, nous avons omis de préciser les salaires afin qu'ils puissent être acceptés par le conseil d'administration. Afin de régulariser la situation, il est recommandé d'accepter les salaires mentionnés ci-dessous.

CONSIDÉRANT que les classes salariales sont évaluées par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et acceptées par le Conseil du trésor (CT);

CONSIDÉRANT que l'article 15.1 du « Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux » précise que le salaire d'une personne qui accède à un poste de cadre supérieur est fixé par le conseil d'administration à l'intérieur de la classe salariale dans laquelle elle est nommée;

CONSIDÉRANT que l'article 18.1, du même règlement, énonce que lorsqu'un cadre intermédiaire est promu à un poste de cadre supérieur, le salaire du cadre supérieur doit être fixé par le conseil d'administration à l'intérieur de la classe salariale du nouveau poste;

CONSIDÉRANT que le poste de directeur des ressources informationnelles a été autorisé par le MSSS comme étant un poste de classe 24;

CONSIDÉRANT que dans le cas d'une promotion, le salaire d'un cadre intermédiaire promu est le plus élevé des deux montants suivants :

- Le minimum de la classe salariale du poste auquel il accède;
- 110% du salaire qu'il recevait avant sa promotion sans toutefois que ce montant ne dépasse le maximum de la classe salariale du poste auquel il accède;

CONSIDÉRANT que M. Hugues Drolet occupait un poste de cadre intermédiaire et qu'il a été promu à un poste de cadre supérieur;

CONSIDÉRANT qu'un cadre qui accepte d'occuper temporairement et simultanément à son poste habituel un autre poste-cadre reçoit une rémunération forfaitaire qui peut varier entre 10% et 15%;

CONSIDÉRANT que M. Normand Brassard assume toujours ses fonctions de directeur adjoint des services professionnels et de santé physique;

CONSIDÉRANT que le poste occupé par Dr Doria Grimard est un poste temporaire et que ce dernier assume ses fonctions à raison de deux jours par semaine.

CA-15-2017-0338

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'accepter que le salaire de M. Hugues Drolet soit fixé au minimum de la classe 24;

D'accepter qu'une rémunération forfaitaire de 10% soit versée à M. Normand Brassard pour la durée de son mandat;

D'accepter que le Dr Doria Grimard soit rémunéré selon le salaire de la classe H des cadres médecins au prorata des heures travaillées.

12. Divers

Aucun sujet.

13. Correspondances

Aucune correspondance n'est déposée.

14. Prochaine séance

La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu le 21 juin 2017 à Alma.

15. Période de questions du public

Mme Lyne brie, répondante politique APTS, dépose la demande et la question suivantes :

1. Demande du syndicat APTS

C'est le devoir des membres du CA à titre d'administrateurs de s'assurer du respect des droits et du bien-être de leurs employés et aussi du maintien d'un niveau de service à population suffisant pour répondre aux besoins.

Je dois malheureusement vous dire que nous sommes perplexes devant la faiblesse de votre engagement face à vos employés et à la population.

L'APTS invite le CA à :

- Ne pas sacrifier son autonomie régionale et à placer ses responsabilités à l'endroit des citoyens en priorité devant les directives ministérielles déconnectées du terrain.
- S'allier à ses employés pour résister aux mesures d'austérité que veut lui imposer le gouvernement.
- Faire des pressions auprès du ministre de la Santé et des Services sociaux et du premier ministre en les invitant à aller chercher des revenus supplémentaires, par exemple en révisant la fiscalité, en luttant contre les échappatoires fiscales, en instaurant une politique d'assurance médicament universelle qui réduirait considérablement ses coûts.

La présidente du conseil d'administration, Mme France Guay, reçoit les préoccupations du syndicat. Elle mentionne que le budget détaillé 2017-2018 a été adopté le 15 mai dernier, que les démarches ont été faites auprès du ministère, et que nous effectuons des suivis serrés au niveau des dossiers régionaux.

2. Question concernant le budget relatif aux frais de déplacement des gestionnaires

L'an passé, je vous ai demandé de nous expliquer en quoi les services directs à la population avaient été augmentés ou rendus plus accessibles avec une augmentation de 29 % des frais de déplacement réclamés par les gestionnaires pour l'année 2015-2016 comparativement à 2014-2015. Vous m'avez alors répondu que la mise en place d'un agenda standard permettrait de mieux planifier les rencontres et déplacements pour ainsi diminuer les coûts.

- Avez-vous réussi à minimiser les frais de déplacement, de repas et d'hébergement pour l'année 2016-2017?
- Quels sont les montants attribués aux frais de déplacement, de repas et d'hébergement des gestionnaires pour les trois dernières années financières?

La présidente-directrice générale, Mme Martine Couture, répond qu'une vérification sera effectuée auprès de la Direction des ressources financières et qu'un suivi sera fait à la prochaine rencontre. Elle mentionne que le personnel des ressources financières traite avec vigilance les comptes de dépenses en s'appuyant à la Politique relative aux frais de déplacement. En terminant, elle rappelle les outils technologiques utilisés pour faciliter les rencontres à distance, permettant ainsi la diminution des frais de déplacement.

16. Huis clos

Sans objet.

17. Levée de la séance

La période de questions étant terminée et l'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 20 h 30. La présidente remercie les administrateurs et le public de leur présence.